COMMUNE DE BRIGNOLES (83170)

APPEL D'OFFRES OUVERT

AVIS D'ATTRIBUTION

Identification de l'organisme qui passe le marché : Commune de Brignoles – Direction de la Commande Publique – Annexe Municipale – 45 Ter rue docteur Barbaroux – BP 307 - 83177 BRIGNOLES Cedex– Tél. : 04.94.86.22.12- Email : dcp@brignoles.fr
Objet du marché : FOURNITURE DE CARBURANTS EN 2 LOTS SUR 4 ANS.
Mode de passation : Appel d'offres ouvert - Marché conclu suivant les articles R 2124-1 et R 2124-2 du code de la commande publique.
Caractéristiques du marché :
Il s'agit d'un accord-cadre mono attributaire à bons de commande en 2 lots, sans minimum annuel et avec un maximum annuel de commandes, sans remise en compétition lors de l'attribution des bons de commande et passés dans le cadre des dispositions des articles R.2162-1 à R.2162-6 - R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la Commande Publique.
Cette consultation est lancée en vue d'acquérir divers carburants routiers (essence sans plomb 95, 95-E10, 98, gazoil-diésel, …) pour les véhicules du parc de la Ville (lot n°1), et du carburant non routier (gazole non routier : GNR) pour les engins à moteurs des services techniques (tondeuse, tracteur, épareuse, tractopelle, …) (lot n°2).
Ces marchés comprennent l'achat des fournitures et les prestations associées (Cartes accréditives pour le lot n° 1 et la livraison pour le lot n° 2).
Lot n° 01 : Pour le parc automobile de la Ville, les carburants seront retirés directement aux pompes des stations services par l'intermédiaire de cartes accréditives ;
Il est précisé que, dans le cadre de ce lot, la Commune agit également pour le compte d'autres entités : Le Centre Communal d'Actions Sociales (C.C.A.S) et la Régie des Eaux de la Provence Verte (R.E.P.V).
La consommation moyenne annuelle est d'environ 70 000 litres tous carburants confondus (Gazoil environ 53 000 litres / Essence environ 17 000 litres). A titre indicatif, la dépense moyenne annuelle est de 90 000.00 € TTC.
Lot n° 02 : Le GNR sera livré par le prestataire au Centre Technique Municipal. La consommation moyenne annuelle de ce carburant est d'environ 15 000 litres. A titre indicatif, la dépense moyenne annuelle est de 9000.00 € TTC.
- Lot n° 1 : « Carburants à la pompe par cartes accréditives » : Montant maximum annuel de commande : 200 000 € H.T.
- Lot n° 2 : « Livraison de gazole non routier (GNR) » : Montant maximum annuel de commande : 40 000 € H.T.
Montant total maximum annuel pour les 2 lots : 240 000 € H.T.
Montant total maximum sur 4 ans pour les 2 lots : 960 000 € H.T.
Classification C.P.V: 09000000-3 (Produits pétroliers, combustibles, électricité et autres sources d'énergie).
Lot n° 1 : 30163100-0 (Cartes pour l'achat de carburant).
Code NUTS : FRL05
Variantes : non autorisées.
Délai minimum de validité des offres : 120 jours.
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés suivants :
Lot n° 1 : - Prix des fournitures : 60 % - Valeur technique : 40%.
Lot n° 2 : - Prix des fournitures : 100 %.
Titulaires :
- Le marché relatif au lot n° 1 a été attribué à la société THEVENIN & DUCROT DISTRIBUTION sise 3 rue de Verdun à 13 140 MIRAMAS, pour un montant maximum annuel de commande fixé à 200 000 € HT.
- Le marché relatif au lot n° 2 a été attribué à la société CHARVET LA MURE BIANCO sise 42 Cours Suchet, CS 70174 à 69 286 LYON CEDEX 02, pour un montant maximum annuel de commande fixé à 40 000 € HT.
Date d'attribution : le 07/09/2020 (pour les 2 lots).
Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Toulon – 5 Rue Jean Racine – BP 40510 - 83041 Toulon Cedex 9 – Tél. : 04.94.42.79.30 – Fax : 04.94.42.79.89.
Introduction des recours éventuels :
- Référé précontractuel (jusqu'à la signature du marché) : Article L551-1 à L551-4 du code de justice administrative.
- Recours pour excès de pouvoir (2 mois à compter des décisions de rejet).
- Recours en appréciation de la validité d'un contrat (à compter de la signature du contrat).
- Recours contractuel : Article L551-13 à L551-16 du code de justice administrative.
- Référé suspension introduit avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat : Art L 521-1 à L521-4 du code de justice administrative.
- Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr
Date d'envoi à la publication : Le 12 novembre 2020